



Recour pour sanction lourde à mes yeux

Par **olivier jacquart**, le **30/08/2008 à 12:33**

bonjour,
Je vous explique mon cas.
J'ai voulu poser un jour de RTT pour un mariage, cette journée m'a été refusée mais je me suis absentée quand même car je ne pouvais pas le rater.
Du fait j'ai été convoqué à un entretien préalable, j'ai reconnu les faits.
J'ai reçu la sanction : 3 jours de mise à pied.
Cela me semble très lourd!!!
Autre chose, dans le courrier informant de ma sanction, ils se sont trompés dans la date du jour de mon absence.
Est-ce que je peux contester la décision?
Cordialement
Jacquart Olivier

Par **Marion2**, le **30/08/2008 à 19:52**

Je ne pense vraiment pas que vous puissiez contester la décision du fait d'une simple erreur de date.
Le fait est que vous n'aviez pas à prendre cette journée de RTT si elle vous avait été refusée par votre employeur.
Vous avez tous les torts.
Cordialement

Par **superve**, le **30/08/2008 à 21:44**

bonjour,
bien que n'étant pas spécialiste en droit du travail, je me suis récemment penché sur un cas similaire (ce qui ne signifie pas forcément que j'ai raison)
Pour constituer une faute suffisamment importante pour motiver un licenciement, votre absence aura du créer une désorganisation telle dans l'entreprise, que votre maintien en poste sera devenu inenvisageable pour votre hiérarchie.
si c'est votre seule absence et que votre employeur ne vous reproche que ce seul fait, sa décision de vous licencier est déjà plus que limite.
Ensuite, la procédure est menée sur la base d'un fait qui n'est déjà pas correctement

Par **Marion2**, le **30/08/2008** à **23:14**

Je suis entièrement d'accord avec vous.